



# GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

*Maison fondée en 1980*

## LETTER D'INFORMATION AUX PORTEURS DE L'OPCVM GUTENBERG ACTIONS

Code ISIN :  
Part C : FR0007485719

Strasbourg, le 05/12/2025

**Objet : Augmentation des frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services de l'OPCVM GUTENBERG ACTIONS**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de **l'OPCVM GUTENBERG ACTIONS** (ci-après « le fonds ») géré par **GUTENBERG FINANCE** et nous vous remercions de votre confiance.

### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

La société de gestion a décidé d'augmenter les frais de gestion financière et les frais de fonctionnement et autres services applicables au fonds. Cette décision étant motivée par la progression des coûts liés à l'administration, à la conformité et à la gestion quotidienne du fonds.

Ce changement ne modifie pas le profil de rendement/risque de votre placement.

### Informations importantes

**Nous attirons votre attention sur le fait que notre fonds avait pour objectif, sur un horizon de placement recommandé d'au moins cinq ans, de délivrer une performance nette des frais supérieure à celle de son indicateur de référence (Euro Stoxx 50 Net Return), grâce à une gestion sélective d'actions de sociétés européennes.**

**Sa performance enregistrée sur les 5 dernières années est de – 0,26 % (glissant sur 5 ans).**

**Ce résultat s'explique principalement par un contexte de marché difficile au cours de cette période : des phases de forte volatilité, des corrections sur les marchés actions européens et des événements macroéconomiques tendus (hausse des taux d'intérêt, incertitudes économiques, pressions inflationnistes, instabilité géopolitique). Dans ce contexte, la stratégie active et sélective du fonds — avec un biais sur certaines valeurs considérées comme « croissance » ou sensibles au cycle économique — a souffert de la rotation sectorielle défavorable et de la sensibilité du portefeuille aux fluctuations des marchés actions.**

### Quand cette opération interviendra-t-elle ?

## GUTENBERG FINANCE S.A.S

Société de Gestion de Portefeuille et de Conseil en Investissement

9 Place Saint Thomas - 67000 STRASBOURG CEDEX

Tél: 03 88 75 55 50 Fax: 03 88 22 47 85 Email: [info@gutenbergfinance.com](mailto:info@gutenbergfinance.com) Site Internet : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com)

Agrément AMF N° GP 90-22 du 12 juin 1990 ORIAS N° 13003878

SIRET N° 338 501 174 00035

N° TVA FR58 338 501 174

Membre de l'AFG – Association Française de la Gestion financière



# GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

*Maison fondée en 1980*

Le changement entrera en vigueur le 05/01/2026.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 05/01/2026. Cette faculté vous sera offerte par la suite dans la mesure où votre FCP ne facture pas de commission de rachat.**

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

## Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation du profil risque : NON**
- **Augmentation potentielle des frais : OUI**
- **Amplitude de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significatif<sup>1</sup>**



## Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Principales caractéristiques fiscales de l'échange (applicables aux porteurs du fonds absorbé)

Fiscalité applicable aux personnes physiques résidentes – hors actions ou parts détenues dans un PEA  
Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes physiques - bénéficient du régime du sursis d'imposition : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus ou moins-value réalisée n'est calculée que lors de la cession ultérieure des titres reçus à l'échange par référence au prix de revient des actions ou des parts du fonds absorbé.

### Fiscalité applicable aux personnes morales résidentes

Les actionnaires ou porteurs de parts - personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéfice réel BIC ou BA – du fonds absorbé, qui réalisent une perte ou un profit lors de l'opération d'échange doivent soumettre ce résultat aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI.

L'article 38-5 bis du CGI prévoit que le résultat, constaté lors d'un échange de titres résultant d'une fusion d'OPC, n'est pas immédiatement inclus dans le résultat imposable ; sa prise en compte est reportée au moment de la cession effective des titres reçus en échange.

Toutefois, cette neutralisation de l'échange n'est pas totale en raison de l'obligation d'évaluer les titres d'après leur valeur liquidative à la clôture de chaque exercice prévu à l'article 209-0 A du CGI.

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

**GUTENBERG FINANCE S.A.S**

Société de Gestion de Portefeuille et de Conseil en Investissement

9 Place Saint Thomas - 67000 STRASBOURG CEDEX

Tél: 03 88 75 55 50 Fax: 03 88 22 47 85 Email: [info@gutenbergfinance.com](mailto:info@gutenbergfinance.com) Site Internet : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com)

Agrément AMF N° GP 90-22 du 12 juin 1990 ORIAS N° 13003878

SIRET N° 338 501 174 00035

N° TVA FR58 338 501 174

Membre de l'AFG – Association Française de la Gestion financière



# GUTENBERG FINANCE

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE ET DE CONSEIL EN INVESTISSEMENT

*Maison fondée en 1980*

**Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?**

**Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds.**

**Tableau comparatif des éléments modifiés :**

	<b>Avant la modification</b>	<b>Après la modification</b>	
<b>Frais</b>			
<b>Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services</b>	Part C (ISIN : FR0007485719) 2,40% TTC maximum	Part C (ISIN : FR0007485719) 2,95% TTC maximum	

## **Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

GUTENBERG FINANCE  
9 Place Saint Thomas  
67000 STRASBOURG

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute opération de souscription ou rachat, n'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**GUTENBERG FINANCE**

## **GUTENBERG FINANCE S.A.S**

Société de Gestion de Portefeuille et de Conseil en Investissement

9 Place Saint Thomas - 67000 STRASBOURG CEDEX

Tél: 03 88 75 55 50 Fax: 03 88 22 47 85 Email: [info@gutenbergfinance.com](mailto:info@gutenbergfinance.com) Site Internet : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com)

Agrément AMF N° GP 90-22 du 12 juin 1990 ORIAS N° 13003878

SIRET N° 338 501 174 00035

N° TVA FR58 338 501 174

Membre de l'AFG – Association Française de la Gestion financière